

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2022

---

VISANT À GARANTIR LE DROIT À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE -  
(N° 447)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 155

présenté par  
Mme Blin

-----

### ARTICLE UNIQUE

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« en respectant un équilibre entre la liberté de la femme et la protection de la vie à naître. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi doit garantir un équilibre en respectant la liberté de la femme mais aussi la protection de la vie à naître.